

Séance du Conseil général du 24 août 2020

13. Réponse à la motion 2020/01 Liste libre – « Catalogue de mesures pour sécuriser les abords de l'école secondaire »

Réponse du Conseil communal

Rappel

La motion déposée par la Liste libre le 27.01.2020 demande « d'établir un catalogue de mesures accompagné d'un concept de restrictions strictes de circulation, telle qu'une interdiction de circuler, aux abords de l'école secondaire. Ce concept devra également intégrer la rue de la Lignière depuis l'école secondaire jusqu'à la rue du Pont afin de modérer le trafic sur ce tronçon de route faisant partie intégrante du trajet scolaire de toutes les écoles de Valbirse de manière à sécuriser les cheminements piétonniers ».

Sur le fond

Le Conseil communal n'est pas favorable à la mise en place d'une interdiction de circuler à la rue du Collège, ceci pour les raisons suivantes :

1. Le bassin de population de Malleray « sud » est trop conséquent par rapport aux solutions existantes pour rejoindre la route cantonale. Pour rappel, les trois accès actuels sont les ponts traversant la Birse (ponts du Collège, de la Gérine, de la rue du Pont).

En instaurant une interdiction de circuler ou un sens unique aux alentours du Collège, la circulation basculerait logiquement sur les rues du Pont et de La Lignière. La rue du Pont étant également un chemin scolaire (crèche, EJC, école secondaire), les risques qui en découleraient nous semblent trop importants. Ce phénomène de basculement du trafic est relevé chaque fois que l'un des points de liaison est fermé. Le constat est actuellement fait avec les travaux du pont de la Gérine.

2. Le nouvel aménagement du PAE a enlevé un risque majeur sur la rue du Collège avec la suppression des parcs à vélos.

Cela dit, le Conseil communal souhaite agir. Il propose dès lors la chose suivante :

1. Lors de la pose des pavillons de l'EJC, deux dos d'âne seront installés aux extrémités de la rue du Collège. Ils auront comme avantage de réguler la vitesse de passage sur la route. D'éventuelles nuisances sonores sont toutefois probables pour le voisinage.

2. Une barrière à la sortie ouest de l'école pourra également être ajoutée afin d'éviter que des enfants bousculés par inadvertance terminent leur course sur la rue du Collège.

3. Pour La Lignière, une bande de marquage au sol sera réalisée aux endroits où le trottoir fait défaut. Des poteaux de sécurité seront également ajoutés afin de sécuriser les endroits à risque. Nous rappelons également que cette rue est encore limitée à 50 km/h et sera réduite à 30km/h dès que possible.

Conclusion

Pour ces raisons, le Conseil communal vous propose de modifier la motion en postulat et d'accepter ce dernier.

Complément

Le Conseil communal ajoute qu'il travaille depuis un certain temps sur la thématique des chemins piétons utilisés par les élèves pour rejoindre les écoles primaires de Bévillard, Malleray et Pontenet ainsi que l'école secondaire. Le rapport sur la route de Moron en est un exemple.

Ces problèmes de sécurité existent depuis des années et ont été pris en compte par les différents Conseils. Les problèmes évoluent avec les années: davantage de circulation, de nouveaux quartiers, de nouvelles écoles, etc.

Un plan global de sécurité vous sera soumis pour consultation lors d'une prochaine séance du Conseil général. Il englobe un maximum de chemins scolaires et piétons ainsi que les places de parc communales qui nous semblent encore trop dangereuses. Il pourra servir de base de travail pour les années à venir.

Ce plan, conçu avec le soutien de la Police cantonale et de l'ingénieur signalisation du Bureau de Prévention des Accidents prend notamment en compte le rapport du groupe de travail Transports et trajets scolaires de 2017 et le rapport du groupe de travail sur la route de Moron de 2020.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

Le Secrétaire communal

Jufer Jacques-Henri

Lenweiter Thierry